



Réunion du 21 mars 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 75
Nombre de votants : 84

L'an deux mille seize, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de M. Michel JESER), Roger BUROSSE (suppléant de M. Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héliène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Lucien PRAT), Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY, Régis CASSAROUME, Véronique REMY, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. François MATEOS), Bruno CIOSSSE, Jeanne LUGA, Jean-Luc MARTIN, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Philippe GAUDET (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ.

**RAPPORT N° 16 : PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : PRISE EN
COMPTE DES AVIS DES COMMUNES SUR LE PROJET DE PLH**

Rapporteur : M. Philippe GARCIA

Par délibération du 6 février 2014, le conseil communautaire de la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021.

Ce programme constitue le document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire.

D'une durée de 6 ans, le projet de PLH de la communauté de communes de Lacq-Orthez a été élaboré en concertation avec les 61 communes qui composent l'intercommunalité, l'Etat, le Département et l'ensemble des acteurs de l'habitat.

L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :

- le diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- les orientations générales accompagnées d'objectifs de logements par secteurs géographiques,
- un programme d'actions communautaires.

Le diagnostic a permis de dégager cinq orientations principales du PLH :

- assurer la croissance démographique du territoire dans une perspective de développement durable,
- améliorer l'attractivité résidentielle et les parcours résidentiels,
- remobiliser et requalifier le parc existant pour conforter les centralités urbaines,
- mieux répondre aux besoins sociaux en logement et aux besoins spécifiques,
- organiser l'animation, le pilotage et le suivi de la politique locale de l'habitat.

Ces cinq axes stratégiques sont déclinés en 19 actions opérationnelles.

Le projet du PLH de la communauté de communes de Lacq-Orthez a été transmis pour avis aux communes, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation. Les communes ont un délai de deux mois pour délibérer sans quoi leur avis est réputé favorable. Au 6 mars, date butoir pour émettre leur avis, trente-sept communes ont délibéré dont deux communes hors délais (liste annexée à la présente délibération).

L'examen des délibérations reçues à ce jour montre l'adhésion de trente-cinq communes au projet. L'une de ces trente-cinq communes a exprimé un avis favorable en émettant une réserve sur les objectifs de construction du sous-secteur auquel elle appartient, les estimant sous-évalués.

Deux communes ont quant à elles émis un avis défavorable au projet, estimant que le projet favorisait trop les centres bourgs au détriment des communes rurales. La communauté de communes de Lacq-Orthez prend acte de ces avis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 83 voix pour et 1 abstention, décide :

- **de confirmer**, suite à l'avis des communes, le projet de Programme Local de l'Habitat tel que présenté en conseil communautaire le 14 décembre 2015,
- **d'autoriser** son Président à transmettre le projet de PLH à Monsieur le Préfet qui pourra, après avis du Comité Régional de l'Habitat, faire part de ses éventuelles observations avant une approbation définitive du document par le conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/03/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/03/2016